

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le vingt-sept novembre, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 43 Présents : 29 Votants : 30	Date de convocation : 20 novembre 2025 Référence : 12_CS_25_11_25
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, M. BELDA José, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. MACIAN Aurélio, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul

Délégués TITULAIRES excusés : M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, M. DUARTE Bruno, M. RAMOS Jean-Louis

Délégués TITULAIRES absents : M. BUGUELLOU Gérald, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, M. GENDRE Lionel, M. GIRARD Christian, Mme LAROUDIE Fabienne, M. ONDET Jean-Michel, Mme VAQUIER Martine, M. VIAL Christophe

Délégués SUPPLEANTS présents : Mme GENESTOUX Jeanne Odette, M. GUINARD Franck

Procurations : M. BOURGEADE Christophe à Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam

N°12_CS_27_11_25

Objet : ANNULE ET REMPLACE la délibération 08_CS_12_12_23 –

Modifications du règlement de service Assainissement Collectif

Monsieur le Président rappelle que le SIAREC a harmonisé les différents règlements de service Assainissement Collectif en un seul document, suite à l'intégration des communes du secteur de Billom Communauté. Ce règlement de service a été adopté par délibération le 03 juillet 2019 et définit l'ensemble des actions, des relations contractuelles avec l'usager, l'exploitant du service, ainsi que les installations nécessaires à la desserte des usagers du service d'Assainissement Collectif et au traitement des effluents de sorte à rendre leurs rejets compatibles avec le milieu naturel.

Les élus du Conseil Syndical souhaitent mettre en place le suivi des raccordements non-conformes.

Le règlement de service Assainissement Collectif a été revu. Plusieurs modifications ont été réalisées et diverses informations ont été ajoutées. Le règlement de service modifié est annexé et sera effectif à compter du 1er janvier 2026.

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable pour modifier le règlement de service Assainissement Collectif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 28 novembre 2025,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
BELDA José

